

**Assemblée générale**

Distr. générale
16 août 2005
Français
Original : anglais

Soixantième session**Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa vingt-deuxième session extraordinaire***

Genève, 18 juillet 2005

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Résumé de la Présidente	2
II. Contribution du Conseil du commerce et du développement à la suite donnée aux conférences sur le développement organisées sous l'égide des Nations Unies, notamment au Sommet du Millénaire	9
III. Questions diverses	26
IV. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes	27
Annexes	
I. Ordre du jour de la vingt-deuxième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement	28
II. Participation	29

* Le présent document est une version préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa vingt-deuxième session extraordinaire, tenue à l'Office des Nations Unies à Genève le 18 juillet 2005. Il sera publié sous forme définitive avec les rapports des trente-sixième et trente-septième réunions directives et de la cinquante-deuxième session du Conseil en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 15 (A/60/15)*.



Chapitre premier

Résumé de la Présidente

Contexte

1. À sa trente-sixième réunion directive, le Conseil du commerce et du développement avait décidé de convoquer une session extraordinaire pour contribuer à la préparation de la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale, qui devait examiner les progrès réalisés dans le respect des engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire¹. Il avait aussi décidé que le principal point de l'ordre du jour serait la « contribution du Conseil du commerce et du développement à la suite donnée aux conférences des Nations Unies consacrées au développement, notamment au Sommet du Millénaire » et que le débat serait fondé sur le Consensus de São Paulo² et tiendrait compte des travaux accomplis par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement depuis son adoption.

2. Dans son allocution liminaire, M. Osman M. Osman, Ministre égyptien de la planification, a procédé à un examen critique des progrès réalisés jusqu'alors dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, en soulignant cependant que ceux-ci pouvaient encore être atteints à condition, entre autres, qu'ils soient incorporés aux plans nationaux de développement, que des mécanismes de surveillance et d'évaluation viables soient mis en place et que les pays en développement ayant obtenu de bons résultats fassent profiter les autres de leur expérience pour leur éviter des erreurs.

3. Le débat qui a suivi, axé sur les principaux problèmes et les principales perspectives de développement, a été extrêmement riche et varié. Il est résumé ci-après.

Mesures prises pour honorer les engagements et atteindre les objectifs convenus : le point de la situation

4. On a jugé très préoccupante la situation en ce qui concerne le respect des engagements et la réalisation des objectifs convenus dans la Déclaration du Millénaire ou établis lors d'autres conférences sur le développement, notamment la Conférence internationale sur le financement du développement [Monterrey (Mexique)], le Sommet mondial pour le développement durable [Johannesburg (Afrique du Sud)], la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Bruxelles), la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [São Paulo (Brésil)] et la Réunion internationale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement [Port Louis (Maurice)]. Les progrès accomplis dans ce domaine sont très nettement insuffisants.

5. Les pays en développement sont, certes, responsables au premier chef de leur propre développement, mais pour atteindre les objectifs convenus à l'échelle internationale, ils ont besoin de l'appui de la communauté mondiale et de conditions

¹ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

² TD/412, Part II.

internationales propices. Plusieurs délégations ont fait observer que ces conditions n'avaient pas été favorables au développement ces dernières années. L'aide publique au développement (APD) est restée bien inférieure à l'objectif de 0,7 % établi il y a 35 ans et sa qualité laisse beaucoup à désirer. Les pays en développement demeurent en marge de la gouvernance économique mondiale et l'investissement étranger direct (IED) est concentré dans quelques-uns d'entre eux seulement.

6. Il faut se féliciter de mesures récentes comme la décision prise par l'Union européenne de doubler son APD d'ici à 2010 et d'atteindre l'objectif de 0,7 % avant 2015, ainsi que des mesures d'allègement de la dette adoptées par le G-8. Une délégation a cependant fait observer qu'elles ne seraient vraiment utiles que si elles se traduisaient par des apports de ressources supplémentaires, respectaient les priorités nationales en matière de développement et n'étaient assorties d'aucune condition.

7. Une délégation a fait état de diverses initiatives prises dernièrement par les pays en développement, citant notamment l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Doha par le deuxième Sommet du Sud du Groupe des 77 (A/60/III, annexes I et II), textes qui devraient être utilisés comme documents de travail pour la préparation de la Réunion plénière de haut niveau. Une autre a souligné la nécessité de donner la priorité au développement économique national dans les efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire. Forte de l'expérience de son pays, elle considérait que le progrès économique, et notamment l'augmentation du revenu par habitant, était la clef de l'éradication de la pauvreté.

8. Plusieurs délégations ont fait observer que pour atteindre les objectifs internationaux de développement énoncés, entre autres, dans la Déclaration du Millénaire, il fallait agir sur plusieurs fronts. Une bonne gouvernance, une société civile dynamique, des marchés fonctionnant bien et un secteur privé compétitif étaient autant d'éléments indispensables. Il fallait aussi que les pouvoirs publics soient fermement résolus à créer des conditions propices à la croissance et au développement. Une délégation a dit que l'aide internationale n'était pas d'un grand secours si la légalité n'était pas respectée, si le gouvernement n'était pas efficace et honnête et si la législation et les conditions macroéconomiques ne favorisaient pas l'initiative locale. Une autre a préconisé des mesures plus énergiques contre la corruption dans les pays développés comme dans les pays en développement.

Afrique

9. De l'avis général, l'Afrique était confrontée à une multitude de problèmes de développement qui l'empêchaient d'atteindre les principaux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

10. Bien que ses résultats économiques se soient nettement améliorés récemment, l'Afrique n'enregistre pas encore le taux de croissance annuelle de 7 % qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Malgré divers accords préférentiels conclus avec ses principaux partenaires, son commerce extérieur demeure entravé par une foule d'obstacles non tarifaires et par des exigences excessives qui annulent les avantages en matière d'accès aux marchés que lui confèrent les régimes tarifaires spéciaux. Le commerce des pays africains reste dominé par les produits de base, dont les prix peuvent grandement fluctuer sans qu'ils n'y puissent rien. Dans la plupart d'entre eux, le secteur tertiaire moderne

n'est pas encore capable de stimuler la croissance économique, la compétitivité et le développement comme il le fait dans d'autres pays en développement et dans les pays développés. La plupart des pays les moins avancés se trouvent en Afrique, ce qui est révélateur des problèmes du continent.

11. Une délégation a déclaré que, de l'avis général, la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris ceux du Millénaire, dans les pays africains exigeait de nouvelles initiatives qui renforcent l'action déjà engagée.

12. L'Afrique avait droit à un traitement équitable qui lui permette d'accroître sa capacité de production, sa capacité commerciale et sa compétitivité, qui lui garantisse de véritables débouchés et un accès effectif aux marchés à des conditions favorables et qui tienne compte de ses besoins particuliers en matière de commerce et de développement. Il est indispensable d'améliorer sa capacité de production, notamment grâce à la diversification, à la modernisation de l'industrie et au développement de secteurs modernes et dynamiques. Il faut donner au continent les moyens de lutter efficacement contre la pauvreté et la marginalisation.

Pays les moins avancés (PMA)

13. Maintes délégations ont mis l'accent sur les problèmes particuliers des pays les moins avancés, qui sont à la traîne pour beaucoup d'objectifs de développement du Millénaire. Afin de remédier à cette situation, la communauté internationale doit les aider plus activement à accroître leur participation au système commercial mondial – objectif essentiel repris dans la Déclaration du Millénaire.

14. Les pays les moins avancés se félicitent des mesures concernant l'accès aux marchés que les pays développés ont prises récemment en leur faveur. Pour qu'ils puissent en profiter pleinement, il faudrait cependant que leurs exportations bénéficient non seulement de réductions tarifaires, mais encore d'une application plus souple des mesures non tarifaires et des règles d'origine.

15. Il est indispensable d'accroître les investissements dans les PMA, notamment pour développer et renforcer l'infrastructure commerciale – élément déterminant de la compétitivité internationale. Il faut aussi aider ces pays à accroître leur capacité de production en leur fournissant une assistance technique et financière idoine.

16. Les pays les moins avancés savent qu'ils sont responsables au premier chef de leur développement, mais ils ne peuvent mener à bien cette tâche que si la communauté internationale les soutient activement et efficacement. Elle doit de toute urgence s'attaquer aux problèmes suivants : endettement, mobilisation de l'IED, qualité de l'assistance publique, termes de l'échange défavorables, problèmes d'accès aux marchés et instabilité des prix des exportations et surtout des produits de base.

17. Pour aider les pays les moins avancés à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier ceux qui concernent la réduction de la pauvreté et le développement, une délégation a proposé : a) d'ouvrir les marchés à tous les produits des pays les moins avancés; b) de créer des fonds pour le microcrédit et les microproduits, de façon à faciliter la diversification économique; c) d'annuler la totalité des dettes des pays les moins avancés; d) de supprimer les subventions à l'agriculture dans les pays développés.

Partenariat mondial pour le développement

18. On a souligné qu'il était impératif de redoubler d'efforts et de faire preuve d'une plus ferme volonté politique, fondée sur le principe de la responsabilité collective et du partenariat mondial, si l'on voulait que les objectifs de développement soient atteints dans les délais fixés.

19. La Réunion plénière de haut niveau, en septembre 2005, sera l'occasion de placer clairement le développement au premier rang des priorités de la communauté internationale. Une délégation a proposé de conclure un pacte mondial pour le développement en s'inspirant de l'expérience des pays qui ont réussi et en s'appuyant sur un partenariat international, comme le prévoit l'objectif de développement 8 de la Déclaration du Millénaire.

20. Ce pacte international devrait viser à : a) supprimer les injustices systémiques, en particulier dans les règles concernant le commerce, le financement et la technologie; b) faciliter la prise en compte systématique des impératifs du développement dans la réglementation internationale, et faire en sorte que les pays disposent de la marge de manœuvre voulue tout en assumant leurs obligations internationales; c) mobiliser les efforts pour lutter contre les déséquilibres du système commercial multilatéral, notamment dans le cadre des négociations de Doha; d) élargir l'accès des pays en développement aux marchés pour les produits qui ont pour eux une importance stratégique, réduire les obstacles au commerce et éliminer les subventions qui faussent les échanges; e) mettre pleinement en œuvre les mesures en faveur du développement prévues dans le programme de travail de Doha; f) promouvoir une bonne gouvernance à tous les niveaux; g) renforcer la cohérence des efforts déployés à l'échelle internationale pour gérer la mondialisation; h) accroître les flux d'APD et améliorer leur qualité et leur efficacité; i) contribuer à un règlement rapide, général et durable des problèmes d'endettement des pays du tiers monde, dans l'optique du développement; j) lutter contre la faiblesse et l'instabilité des prix des produits de base.

21. Plusieurs délégations ont fait état des mesures prises récemment pour conclure un pacte régional en vue d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

22. Des délégations, tirant les leçons de l'expérience, ont vivement recommandé d'inclure dans le partenariat mondial pour le développement un mécanisme international destiné à prévenir les crises financières et, en cas de crise, à garantir un partage plus équitable des charges entre les créanciers et les débiteurs ainsi qu'entre le secteur public et le secteur privé.

23. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à des règles internationales qui laissent aux pays en développement une marge de manœuvre suffisante pour pouvoir établir des stratégies de développement tenant compte de leurs intérêts nationaux ainsi que des réalités institutionnelles. Une délégation a cependant fait valoir qu'il fallait mettre l'accent sur l'efficacité de l'action des pouvoirs publics et non sur leur liberté d'action.

24. On a beaucoup insisté sur le rôle que devrait jouer le secteur privé dans un partenariat mondial. À cet égard, une délégation a exprimé l'opinion qu'il fallait

amener les sociétés à faire preuve d'un plus grand sens des responsabilités, de façon qu'elles contribuent effectivement au développement.

Le programme de travail de Doha

25. Plusieurs délégations ont reconnu que le système commercial multilatéral ne tenait pas encore dûment compte des problèmes et des intérêts des pays en développement, et que ceux-ci ne seraient peut-être pas tous en mesure de tirer pleinement parti des nouvelles possibilités que pourrait offrir une issue heureuse des négociations multilatérales en cours. Il était donc urgent de s'attaquer à certains des déséquilibres du système commercial et de faire en sorte que tous les pays y participent et s'y impliquent pleinement, si l'on voulait que le programme de Doha pour le développement porte tous ses fruits et contribue ainsi à la réalisation des objectifs du Millénaire.

26. Une délégation, après avoir souligné qu'un système commercial multilatéral solide pouvait soutenir les pays en développement dans leurs efforts, a soulevé plusieurs questions concernant l'issue des négociations en cours et plus particulièrement les avantages concrets que ces pays pourraient en retirer, l'amélioration de leur situation défavorable, ainsi que l'octroi d'un traitement spécial et différencié et d'une certaine marge de manœuvre.

27. De nombreuses délégations ont déclaré que les négociations devaient aboutir à des résultats tenant pleinement compte des besoins particuliers des pays en développement faibles et vulnérables, notamment des pays les moins avancés, avec l'octroi d'un traitement spécial et différencié. D'autres ont souligné que le Cycle de Doha devrait faciliter l'accès aux marchés grâce à des mesures tarifaires appropriées, au démantèlement des obstacles non tarifaires et à l'application de règles d'origine mieux adaptées à la situation de ces pays.

28. L'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays les moins avancés devrait faire partie intégrante des accords issus du Cycle de Doha. Les PMA qui ne sont pas encore membres de l'Organisation mondiale du commerce devraient pleinement profiter des règles et principes directeurs concernant la procédure d'adhésion accélérée.

29. Les propositions récentes tendant à admettre en franchise et hors contingent la totalité des exportations des pays les moins avancés sont bienvenues. Cette mesure devrait avoir force exécutoire à l'Organisation mondiale du commerce et être mise en œuvre immédiatement, dans des conditions sûres et prévisibles à long terme, et n'être assortie d'aucune restriction. Une délégation a dit que si un tel engagement était pris à la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce et s'il était respecté, cela pourrait contribuer grandement au commerce et au développement de plusieurs pays comptant parmi les plus pauvres de la planète.

Réforme du système des Nations Unies

30. Plusieurs délégations ont évoqué le débat en cours sur la réforme du système des Nations Unies. On a souligné que toute réforme devrait, à titre prioritaire, rendre au développement la place centrale qui était la sienne dans les activités de l'ONU et

qu'il fallait renforcer les fonds et les programmes correspondants pour étayer cet objectif.

31. Il a aussi été question du rôle que la CNUCED serait appelée à jouer dans le domaine du développement, au sein d'un système des Nations Unies réformé. Sa contribution à la coordination et à l'harmonisation des mesures prises à l'échelle internationale ainsi qu'à une meilleure intégration des pays en développement dans le système commercial international est appréciée à sa juste valeur. Plusieurs délégations ont exprimé l'espoir que la CNUCED serait un des piliers d'une nouvelle structure conçue pour mettre la mondialisation au service du développement.

Rôle de la CNUCED

32. La CNUCED aide les pays en développement à se doter des moyens institutionnels nécessaires pour mettre le commerce mondial et l'investissement au service de leur croissance et de la réduction de la pauvreté. Il fallait se fonder sur le Consensus de São Paulo pour établir un programme d'action pragmatique et ciblé qui aide ces pays à parvenir à un développement durable.

33. On a insisté sur le fait qu'il fallait renforcer le mandat de la CNUCED en ce qui concernait l'analyse des problèmes de commerce et de développement et lui conserver son rôle de forum chargé de promouvoir le consensus sur les objectifs de développement ainsi qu'une meilleure compréhension des questions qui se posent dans ce domaine. Elle devrait poursuivre ses excellentes activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les pays en développement et notamment continuer à donner aux intéressés, sur leur demande, des conseils quant aux réformes institutionnelles, en veillant à répartir équitablement son assistance entre les régions et à l'adapter aux besoins particuliers.

34. Des délégations ont dit que les travaux de la CNUCED sur la nouvelle géographie du commerce et des relations économiques avaient mis en lumière le rôle de la coopération Sud-Sud dans le cadre général du multilatéralisme. La coopération Sud-Sud peut être renforcée par la troisième série de négociations sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), et l'appui de la communauté internationale et de la CNUCED sera crucial à cet égard.

35. Plusieurs délégations ont mentionné leurs engagements et leurs priorités; il s'agit en particulier d'améliorer et de mieux coordonner leur assistance dans ce domaine et, l'intégration commerciale pouvant avoir un coût pour les pays en développement, de fournir un appui supplémentaire à l'ajustement du commerce et à l'intégration dans l'économie mondiale. Pour renforcer les capacités commerciales, il faut aussi agir sur l'offre, veiller à la cohérence des stratégies nationales et promouvoir l'intégration régionale.

36. La CNUCED devrait continuer à faciliter un débat informel sur le commerce international et le développement, avec la participation de la société civile. À cet égard, on a suggéré d'améliorer le fonctionnement du Conseil du commerce et du développement et de renforcer ses liens avec l'Assemblée générale, notamment en relançant ses réunions conjointes avec la Deuxième Commission sur les questions concernant le commerce et le développement inscrites à l'ordre du jour de

l'Assemblée. Il convient de régler rapidement la question du financement de la participation de spécialistes des pays en développement et des pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED, afin que celles-ci contribuent efficacement à ses travaux intergouvernementaux.

37. Certaines délégations étaient également d'avis que la CNUCED pourrait contribuer utilement à d'autres activités relatives au développement, notamment aux travaux sur le droit au développement. Le Conseil du commerce et du développement pourrait étudier la possibilité d'apporter sa pierre dans ce domaine, par exemple en contribuant au consensus au sein du Groupe de travail de la Commission des droits de l'homme sur le droit au développement, ainsi qu'à l'application de ses recommandations. Une autre délégation a cependant rappelé que la CNUCED n'était investie d'aucun mandat dans le domaine des droits de l'homme.

38. Parmi les autres questions pour lesquelles la CNUCED a été priée de poursuivre et renforcer ses travaux, figurent le commerce des services, en particulier par le mode 4, les stratégies de transfert de technologie, les pays les moins avancés, la marge de manœuvre et les considérations relatives au développement dans le programme de travail de Doha, la compétitivité des entreprises et l'investissement.

39. De l'avis général, la CNUCED ne pouvait s'acquitter de son mandat que si elle collaborait étroitement avec d'autres organisations et institutions compétentes, non seulement celles du système des Nations Unies, dont la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), mais encore l'Organisation mondiale du commerce et des organisations régionales, y compris des banques régionales.

40. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'établir des priorités pour le programme de travail de la CNUCED afin d'axer les ressources sur les domaines dans lesquels elles pouvaient avoir le maximum d'impact.

Chapitre II

Contribution du Conseil du commerce et du développement à la suite donnée aux conférences sur le développement organisées sous l'égide des Nations Unies, notamment au Sommet du Millénaire

(Point 2 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

Déclaration de Doha (TD/B(S-XXII)/2);

Plan d'action de Doha (TD/B(S-XXII)/3);

Délibérations de la CNUCED sur les objectifs du Millénaire pour le développement : note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(36)/CRP.1).

Déclarations générales*

2. Le Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED a indiqué qu'en septembre 2005, à sa réunion plénière de haut niveau, l'Assemblée générale examinerait un large éventail de questions d'ordre notamment politique et social ou liées aux droits de l'homme, dans la perspective de la future réforme du système des Nations Unies, et que les objectifs de développement du Millénaire ne constitueraient qu'un élément de son ordre du jour parmi d'autres. La vingt-deuxième session extraordinaire du Conseil pouvait utilement contribuer aux préparatifs de cette réunion et à ses débats sur le commerce, le développement et des sujets connexes, tous traités de façon intégrée. Il fallait tout particulièrement insister sur quatre points. Premièrement, le Conseil considérait que le commerce devait être un élément central de toute stratégie de développement, en tant qu'important moyen de financement. Le développement exigeait donc de nets progrès dans ce secteur. Deuxièmement, les pays en développement devaient absolument se doter de la capacité de production voulue pour pouvoir profiter des débouchés offerts par les négociations sur le commerce international et l'accès aux marchés; à cet égard, l'investissement intérieur et étranger ainsi que l'allègement de la dette, entre autres, étaient essentiels. Troisièmement, il était important que les pays soient maîtres de leurs propres stratégies de développement et la flexibilité était de mise, notamment parce qu'il n'y avait pas dans ce domaine de solutions toutes faites et universelles; les stratégies de développement devaient donc être examinées cas par cas. Quatrièmement, il était indispensable que les pays en développement conservent une certaine marge de manœuvre. C'était là une question encore controversée, mais on devait bien voir qu'il s'agissait non pas de renier les engagements pris, mais bien plutôt de les clarifier et de les mettre au service du développement. Il fallait trouver un juste équilibre entre le respect des obligations et la liberté d'action nécessaire en matière de développement et, dans ce contexte, gouverner de façon cohérente.

3. Le Ministre égyptien de la planification a déclaré que la vingt-deuxième session extraordinaire du Conseil revêtait une importance particulière dans l'optique

* On trouvera le texte intégral de certaines déclarations sur le site Web de la CNUCED (<www.unctad.org>).

de la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale, qui aurait lieu en septembre 2005. À cette occasion, l'Assemblée examinerait un large éventail de questions liées au développement, dont la paix et la sécurité collective, les droits de l'homme et le respect de la légalité, ainsi que le renforcement du système des Nations Unies, et elle prendrait en considération non seulement les objectifs de développement du Millénaire, mais encore toute une série d'autres objectifs internationaux de développement fixés récemment. Il fallait s'en féliciter car cela témoignait d'une prise de conscience du fait que le développement était indissociable de la gouvernance mondiale et du règlement des conflits et qu'il ne s'agissait pas uniquement de répondre aux besoins essentiels des pays vulnérables. Cet élargissement des perspectives offrait une chance, mais présentait aussi un risque. Pour promouvoir le développement, on miserait non plus sur l'assistance, mais sur le progrès économique et social qui permettrait aux pays pauvres de réaliser leur potentiel; il ne fallait cependant pas que les nouveaux objectifs soient liés entre eux en tant que conditions supplémentaires pouvant être imposées à ces pays.

4. Nombre de recommandations figurant dans la publication récente de l'ONU, intitulée « Investing in Development: A Practical Plan to Achieve the Millenium Development Goals »¹ (Investir dans le développement : plan concret pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire) étaient utiles et concernaient le financement. Il importait de mettre au point des stratégies de réduction de la pauvreté fondées sur les objectifs de développement du Millénaire, et les pays donateurs étaient instamment priés d'accroître leur aide publique au développement, en particulier en faveur des pays à faible revenu, et d'en améliorer la qualité (elle devrait être plus cohérente et plus prévisible et comporter un plus grand élément de libéralité). Les donateurs devraient tous atteindre l'objectif de 0,7 % avant 2015, afin de soutenir la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et d'autres objectifs d'assistance prioritaires. Pour ce qui était de la coopération entre donateurs et bénéficiaires, l'aide devrait être fonction de la demande et un appui technique pourrait être offert aux intéressés pour l'établissement et l'exécution de stratégies nationales de réduction de la pauvreté fondées sur lesdits objectifs. L'APD devrait être en rapport avec les déficits de financement mis en lumière dans ces stratégies et les institutions multilatérales devraient coordonner leur action avec les bénéficiaires sur la base des objectifs de développement du Millénaire. L'allègement de la dette devrait être plus complet et plus généreux. En outre, les pays en développement devraient être encouragés à aligner leurs stratégies nationales sur des initiatives régionales comme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et les donateurs devraient fournir un appui direct aux groupes régionaux pour l'exécution de projets régionaux.

5. À propos de la réforme de l'ONU, le renforcement du système devrait fournir un cadre unificateur pour la gouvernance mondiale dans le domaine tant politique qu'économique. Il fallait que les organismes des Nations Unies fixent des priorités mondiales et s'attèlent à des tâches essentielles. Ils devaient notamment encourager une utilisation efficace des ressources pour promouvoir des « biens publics » mondiaux comme la paix et la stabilité financière et éviter des « maux » mondiaux comme les conflits armés, la dégradation de l'environnement et les maladies. Le monde entier devrait participer à ces efforts et tous les pays devraient pouvoir

¹ Londres; Earthscan, 2005.

prendre une part effective à la gouvernance économique mondiale. En outre, il fallait veiller à la coordination des activités des organismes des Nations Unies, d'autres organismes multilatéraux et des donateurs.

6. En ce qui concernait la contribution de la CNUCED au développement dans le cadre de la réforme de l'ONU, l'orateur a insisté sur plusieurs points. Premièrement, cette réforme devrait aller de pair avec un renforcement du rôle de la CNUCED en tant que principal organisme du système chargé du traitement intégré des questions relatives au commerce et au développement. Deuxièmement, la CNUCED devrait conserver sa vocation à promouvoir le consensus sur des objectifs de développement communs à tous les pays ainsi qu'à encourager la solidarité pour vaincre la pauvreté grâce au commerce. Troisièmement, elle devrait continuer à œuvrer au renforcement des capacités des pays en développement grâce à une assistance technique fournie sur demande. Quatrièmement, la CNUCED devrait promouvoir la coopération Sud-Sud ainsi que la coopération Nord-Sud. Enfin, elle devrait continuer à collaborer avec l'Organisation mondiale du commerce.

7. Le représentant de la République démocratique du Congo, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a déclaré que le Groupe attachait une grande importance à l'action menée par la CNUCED pour promouvoir le développement et aider les pays du tiers monde à atteindre les objectifs internationaux fixés dans ce domaine, notamment ceux qui étaient énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La CNUCED contribuait très utilement à renforcer les capacités de ces pays pour leur permettre de participer plus efficacement aux décisions économiques et à l'établissement de règles internationales, et aidait à mettre le commerce international et le système commercial multilatéral au service du développement économique. Ses trois publications phares fournissaient une analyse très pointue des problèmes de commerce et de développement, et ses trois activités fondamentales – promotion du consensus, analyse des politiques et assistance technique/renforcement des capacités – étayaient les efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Le Groupe des 77 appuyait fermement les travaux exécutés par la CNUCED en faveur de pays ayant des besoins particuliers, comme les pays les moins avancés, mais estimait que le développement de tous les pays du tiers monde devait rester sa mission première. Pour ce qui était des objectifs de développement du Millénaire, entre autres, les progrès étaient très insuffisants, ce qui était extrêmement préoccupant. Certes, les pays du tiers monde étaient responsables au premier chef de leur propre développement, mais ils ne sauraient atteindre les objectifs convenus à l'échelle internationale sans l'appui de la communauté mondiale et sans des conditions internationales propices. Or, ces conditions n'étaient pas bonnes puisque l'APD demeurait bien inférieure à l'objectif de 0,7 %, les flux de capitaux se soldaient par un transfert net des pays en développement aux pays développés depuis 1998, l'investissement étranger direct était concentré et les pays en développement étaient marginalisés dans la gouvernance économique mondiale. La communauté internationale devait absolument honorer les engagements en faveur des pays en développement qu'elle avait contractés à diverses conférences mondiales. Les mesures prises récemment – comme la décision de l'Union européenne d'atteindre l'objectif de 0,7 % fixé pour l'APD avant 2010 et les mesures d'allègement de la dette adoptées par le G-8 – ne seraient vraiment utiles que si elles se traduisaient par des apports de ressources supplémentaires, respectaient les priorités nationales en matière de développement et n'étaient assorties d'aucune condition.

8. La Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, qui se tiendrait en septembre 2005, serait l'occasion de placer clairement le développement au premier rang des priorités de la communauté internationale en concluant un pacte mondial fondé sur les enseignements tirés de l'expérience des pays qui avaient réussi et sur les principes de l'objectif de développement 8 énoncé dans la Déclaration du Millénaire. Ce pacte devrait comporter plusieurs mesures essentielles : premièrement, il fallait coordonner les efforts pour supprimer les injustices systémiques, en particulier dans les règles relatives au commerce, au financement et à la technologie, pour permettre aux pays en développement de profiter des débouchés offerts par l'économie mondiale; deuxièmement, il convenait de prendre pleinement en compte les impératifs du développement dans la réglementation internationale, et de faire en sorte que les pays disposent de la marge de manœuvre voulue tout en assumant leurs obligations internationales; troisièmement, il fallait s'attaquer aux distorsions du système commercial multilatéral, notamment dans le cadre des négociations de Doha; quatrièmement, on devait s'employer parallèlement à élargir et faciliter l'accès des pays en développement aux marchés pour les produits présentant pour eux une importance stratégique à supprimer progressivement les subventions qui faussaient les échanges et à durcir les règles concernant le recours à des mesures correctives (mesures antidumping et mesures compensatoires, par exemple) et à des normes entravant les exportations des pays en développement; cinquièmement, il fallait mettre pleinement et effectivement en œuvre les mesures en faveur du développement prévues dans le programme de travail de Doha; sixièmement, il convenait de promouvoir une bonne gouvernance au niveau mondial, de réformer l'architecture financière internationale et les institutions de Bretton Woods et de soutenir les efforts de bonne gestion déployés à l'échelon national; septièmement, il fallait renforcer la gestion de la mondialisation au niveau international grâce à une meilleure coordination des politiques et à la réforme de l'architecture financière internationale; huitièmement, on devait accroître l'APD, en améliorer la qualité et l'efficacité, l'intégrer davantage aux stratégies nationales de développement, assurer des flux d'aide plus prévisibles et plus stables et faire en sorte que les pays soient véritablement maîtres des stratégies nationales de développement; neuvièmement, il fallait trouver rapidement une solution globale et axée sur le développement aux problèmes d'endettement des pays du tiers monde; dixièmement, un accord international efficace devait être conclu pour régler le problème de la faiblesse et de l'instabilité des prix des produits de base.

9. En ce qui concernait la réforme du système des Nations Unies, il fallait que le Conseil du commerce et du développement insiste sur le fait que toute réforme devait, à titre prioritaire, rendre au développement la place centrale qui était la sienne dans les activités de l'ONU, dont il importait de renforcer les fonds et programmes pour étayer cet objectif. Il fallait aussi renforcer le mandat de la CNUCED en ce qui concernait l'analyse du commerce et du développement. La CNUCED devrait continuer à servir de forum pour la promotion du consensus sur les objectifs de développement et l'harmonisation des points de vue des différents acteurs. Elle devrait continuer à fournir, sur demande, une assistance technique et une aide au renforcement des capacités, équitablement réparties entre les régions et adaptées aux besoins particuliers. Le fonctionnement du Conseil du commerce et du développement devrait être amélioré et cet organe devrait reprendre ses réunions conjointes avec la Deuxième Commission de l'Assemblée générale sur les questions concernant le commerce et le développement inscrites à l'ordre du jour de celle-ci.

La CNUCED devrait aussi faire des travaux analytiques sur des questions intéressant les pays en développement, comme la libéralisation du mode 4 (commerce des services) et l'impact des migrations circulaires sur le développement, ainsi que les liens entre les migrations et le développement. Elle devrait en outre contribuer aux travaux sur le droit au développement, ce à quoi la Commission des droits de l'homme a donné son aval. Enfin, elle devrait promouvoir des stratégies pour le transfert de technologie en faveur du développement et œuvrer à la conclusion d'un accord international sur l'échange de technologies.

10. Le représentant des Philippines, parlant au nom du Groupe des pays d'Asie, a fait des observations sur le rôle de la CNUCED dans la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris ceux qui étaient énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en mettant l'accent sur les domaines dans lesquels elle pouvait apporter une contribution spécialisée. Dans le secteur du commerce, la CNUCED s'employait en particulier à aider les pays en développement à participer plus efficacement aux décisions économiques et à l'établissement de règles internationales, ainsi qu'aux efforts déployés pour mettre le système commercial multilatéral au service du développement. Ce système ne tenait pas encore dûment compte des problèmes et des intérêts des pays en développement; il fallait donc remédier à certains de ses défauts et veiller à ce que tous les pays y participent pleinement et aient tous voix au chapitre. Pour ce qui était de la réforme de l'architecture financière internationale, la CNUCED avait mis en lumière les liens entre le système commercial et le système financier ainsi que leur impact sur le développement, en soulignant la nécessité de mieux coordonner l'action internationale dans un souci d'intégration et de cohérence. La CNUCED devrait donc faire partie d'une future architecture de l'ONU conçue pour mettre la mondialisation au service du développement. En ce qui concernait l'investissement, elle avait attiré l'attention sur plusieurs points en vue d'accroître la contribution de celui-ci au développement, et notamment souligné que les pays bénéficiaires devaient encadrer les flux de capitaux extérieurs pour éviter qu'ils aient un effet déstabilisateur sur leur économie, et qu'il fallait amener les sociétés à faire preuve d'un plus grand sens des responsabilités afin qu'elles contribuent effectivement au développement. À propos de la dette, le Groupe des pays d'Asie se félicitait des initiatives découlant du sommet récent du G-8 et tenait à souligner qu'elles avaient été rendues possibles par les précieux travaux d'analyse de la dette menés par la CNUCED, qui avait fait œuvre de pionnier dans ce domaine. Ces initiatives devaient libérer des ressources pour l'amélioration et le renforcement des capacités nationales dans les pays en développement. Pour ce qui était de la nouvelle géographie des relations économiques internationales, la CNUCED avait souligné le rôle de la coopération Sud-Sud dans le cadre, entre autres, de la troisième série de négociations sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC). L'appui de la communauté internationale et les efforts de la CNUCED étaient indispensables si l'on voulait que le Système global demeure un instrument efficace d'expansion des échanges Sud-Sud. En ce qui concernait la marge de manœuvre et la gouvernance économique internationale, la CNUCED avait clairement montré que les pays du tiers monde devaient participer plus activement au développement. Le Groupe des pays d'Asie jugeait indispensable que les règles internationales respectent la souveraineté nationale et laissent aux pays en développement la marge de manœuvre et la souplesse nécessaires pour formuler des stratégies qui tiennent compte de leurs intérêts nationaux et des réalités institutionnelles. Le Sommet du Sud, tenu récemment, avait insisté sur la nécessité

de fonder le développement sur le partenariat, ce à quoi la CNUCED devrait continuer à contribuer. Le Groupe des pays d'Asie se félicitait de la décision prise par le Gouvernement indonésien d'accueillir, en août 2005, une réunion régionale des ministres des pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sur les objectifs de développement du Millénaire, qui viserait, entre autres, à établir un pacte régional pour le développement destiné à compléter les efforts déployés à l'échelle mondiale. Enfin, l'orateur a mentionné certains domaines dans lesquels l'action de la CNUCED devrait être renforcée : liens entre le Conseil et l'Assemblée générale pour les questions concernant le commerce et le développement, qui pourraient être consolidés si l'on relançait les réunions conjointes tenues à ce sujet avec la Deuxième Commission; rôle de la CNUCED en tant que défenseur de la cause du développement dans d'autres instances multilatérales, notamment l'Organisation mondiale du commerce; travaux de fond sur la libéralisation du mode 4 (commerce des services) et l'effet des migrations circulaires sur le développement, ce qui devrait contribuer aux activités d'autres instances multilatérales à Genève; contribution à d'autres activités relatives au développement, notamment aux travaux sur le droit au développement; mouvement positif en faveur des pays les moins avancés et « plan Marshall » commercial de la CNUCED pour ces pays; promotion de stratégies pour le transfert de technologie aux pays en développement et élaboration d'un accord international sur l'échange de technologies.

11. Le représentant de l'Égypte, parlant au nom du Groupe des pays d'Afrique, a dit qu'en dépit des grands progrès réalisés par l'humanité, le développement économique et social de l'Afrique laissait encore beaucoup à désirer. Les problèmes de développement et les problèmes sociaux du continent, en particulier des PMA africains, avaient été largement reconnus. Récemment, quelques pays avaient souffert de la sécheresse et beaucoup d'autres de la pandémie de VIH/sida. L'extrême pauvreté n'avait cessé d'augmenter dans les pays les plus pauvres d'Afrique. Près de 65 % de la population vivait avec moins d'un dollar par jour. Les séquelles d'une longue période de guerres civiles qui avaient dévasté beaucoup de pays africains continuaient de faire obstacle aux politiques nationales de développement, et beaucoup de pays souffraient également d'un endettement insupportable, d'un manque d'infrastructures et de faibles taux de scolarisation.

12. Lorsqu'ils avaient adopté le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, les dirigeants africains avaient reconnu que les Africains eux-mêmes devaient jouer un rôle de premier plan dans le développement de leur continent. Toutefois, la communauté internationale avait aussi un rôle important à jouer en apportant son appui au processus de développement en Afrique. Les pays développés et les organisations internationales avaient une grande part de responsabilité. La CNUCED avait fourni une assistance considérable à l'Afrique, et les Africains se montraient fortement attachés à cette organisation et demandaient sans cesse que les ressources pour le financement de l'assistance proposée par la CNUCED soient augmentées. D'autres organisations suivant une approche différente, telles que la Banque mondiale et le FMI, avaient aussi un important rôle à jouer. La doctrine économique régissant ces institutions avait beaucoup évolué au cours des deux dernières décennies et le développement avait commencé d'occuper une place croissante dans leur stratégie.

13. Le dernier rapport du secrétariat de la CNUCED sur le développement économique en Afrique était un important document, non seulement pour l'Afrique,

mais aussi pour l'ensemble des pays en développement. Le débat sur les questions qui y étaient soulevées s'enrichirait considérablement des vues des pays qui avaient déjà commencé d'appliquer les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Il serait également utile d'avoir la réaction de la Banque mondiale et du FMI.

14. Le document de la CNUCED pouvait donner l'impression qu'il remettait en cause la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté adoptée par les institutions de Bretton Woods; toutefois, les vues qui y étaient exposées devaient être replacées dans le contexte d'un débat constructif visant à maximiser les effets positifs de l'application de cette stratégie dans différentes régions et à en réduire le plus possible d'éventuelles incidences défavorables. Le rôle d'avant-garde joué par la CNUCED en matière d'approche du développement pour répondre aux préoccupations des pays en développement dans différents domaines était vivement apprécié. Il était normal que les conclusions de ses rapports, y compris celui de 2005 sur le développement économique en Afrique, suscitent à la fois accord et désaccord de la part des différentes délégations. Il était toutefois important que les pays développés et les pays en développement, ainsi que les organisations internationales compétentes, continuent de s'employer à remédier aux problèmes de développement qui menaçaient non seulement les pays en développement, mais l'ensemble de la planète.

15. Le représentant du Bénin, parlant au nom du Groupe des pays les moins avancés (Groupe des PMA), a souligné la nécessité d'une action concertée de la communauté internationale pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, en particulier dans les pays les moins avancés, pays structurellement vulnérables et nécessitant donc une attention et un appui spécifiques. L'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010² contribuerait à la réalisation de ces objectifs. Pour atteindre l'objectif premier d'une réduction de moitié d'ici à 2015 du nombre d'individus vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim, les pays les moins avancés devaient atteindre un taux de croissance économique de 7 % par an tout au long de cette période. Une telle croissance dépendrait de l'accès à des ressources financières accrues. Le Programme d'action reconnaissait que les pays les moins avancés ne seraient pas en mesure de dégager de telles ressources eux-mêmes, d'où la nécessité d'un important appui extérieur. Cependant, d'après une récente évaluation, ces objectifs étaient encore loin d'être atteints. Concernant le niveau de financement disponible, le Groupe des pays les moins avancés considérait que la communauté internationale devait aider les pays les moins avancés à évaluer leurs besoins en investissements et en infrastructures. Faute de disposer de certaines infrastructures de base, les pays les moins avancés ne seraient jamais capables de se développer correctement et d'attirer les investissements nécessaires à une croissance soutenue à long terme. Accroître leur participation au commerce international était manifestement un objectif de la Déclaration du Millénaire. Toutefois, le *Rapport 2004 sur les pays les moins avancés*³ montrait sans équivoque que le système commercial restait inéquitable, que les pays les moins avancés restaient confrontés à des déficits commerciaux persistants et que l'agriculture continuait d'occuper une place prédominante dans la plupart de ces pays qui ne pouvaient tirer pleinement

² A/CONF.191/13, chap. I.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.04.II.D.27.

profit du commerce international du fait des distorsions causées par certains membres de l'Organisation mondiale du commerce (subventions intérieures, mesures d'incitation à l'exportation, hausses tarifaires). Si les tendances actuelles persistaient, les pays les moins avancés compteraient en 2015 471 millions d'individus vivant dans une pauvreté chronique. Dans ce contexte, et celui de la Déclaration du Millénaire, il était essentiel que des progrès réels soient faits pour soutenir les pays les moins avancés, qu'il s'agisse aussi bien de commerce que d'aide. Actuellement, les efforts de développement de ces pays étaient contrariés par une base de production trop étroite, un lourd endettement et un manque de compétitivité et d'investissement. Le Groupe des pays les moins avancés considérait que le « cercle vicieux d'endettement » qui en résultait ne pourrait être brisé que par une assistance financière et technique massive. Le représentant s'est félicité des diverses initiatives prises pour accroître l'accès aux marchés des pays les moins avancés. Toutefois, il s'est inquiété de l'incapacité de ces pays de tirer pleinement parti de ces initiatives, et du peu de profit effectif qu'ils retireraient des préférences qui leur étaient accordées. L'amélioration de l'accès aux marchés passait non seulement par des réductions tarifaires, mais aussi par un assouplissement des obstacles non tarifaires et des règles d'origine. Les pays les moins avancés avaient également besoin de renforcer et de diversifier leurs secteurs d'exportation. Le Groupe des pays les moins avancés estimait que le commerce international pouvait contribuer à une croissance économique soutenue, mais un appui international était nécessaire pour parvenir à ce résultat. Le Groupe avait soumis quatre recommandations pour adoption, qui aideraient les pays les moins avancés à atteindre les OMD : accès total et sans restrictions aux marchés pour tous les produits des pays les moins avancés; création de fonds spéciaux de microcrédit pour aider à la diversification de la production dans les pays les moins avancés; annulation des dettes des pays les moins avancés pour promouvoir un accroissement des investissements publics dans l'infrastructure; et élimination des subventions agricoles dans les pays développés. Il serait également souhaitable d'accélérer la procédure d'accession des pays les moins avancés à l'Organisation mondiale du commerce.

16. En conclusion, le représentant a dit que son groupe était convaincu que si les pays les moins avancés pouvaient compter sur un bon partenariat pour l'adaptation à leurs besoins et à leurs ambitions de l'aide au développement, il était alors tout à fait possible que le Plan d'action du Millénaire donne des résultats positifs. À cet égard, il a instamment demandé à la CNUCED de poursuivre ses efforts, en collaboration avec les États membres, pour formuler des mesures efficaces permettant de répondre aux besoins des PMA.

17. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, parlant au nom de l'Union européenne (UE) et des pays en voie d'adhésion (Bulgarie et Roumanie), a dit que le développement était un objectif et une responsabilité partagés, et que l'Union européenne était attachée à l'application de la Déclaration du Millénaire et à la réalisation des objectifs de développement qui y étaient énoncés. Tandis que l'APD de l'Union européenne augmenterait sensiblement à la suite de la récente décision prise d'atteindre l'objectif de 0,7 % d'ici à 2015, et de fixer un nouvel objectif commun de 0,56 % du produit intérieur brut (PIB) pour 2010, l'UE reconnaissait que la qualité et l'efficacité de l'APD devaient également être améliorées, et que les effets et les résultats de cette aide devaient être durables. Elle soulignait le lien entre la réalisation des objectifs de

développement du Millénaire et la mise en œuvre des textes issus des conférences internationales et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social, environnemental, etc. La réalisation de ces objectifs passait par une croissance économique soutenue et équitable, et l'intégration économique devait être profitable aux pays en développement, en particulier en Afrique. L'Union européenne ne ménagerait aucun effort pour que le programme de Doha pour le développement donne des résultats durables, ambitieux et favorables au développement, qui maximisent les gains pour le développement et contribuent ainsi à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Il en résulterait de nouveaux débouchés commerciaux pour les biens et services exportés par les pays en développement. Toutefois, les besoins particuliers de certains pays, notamment les pays les moins avancés, devaient être pleinement pris en compte par l'application d'un traitement spécial et différencié. Ces pays auraient besoin d'accroître leur capacité de défendre leurs intérêts à l'Organisation mondiale du commerce et d'appliquer leurs engagements. L'Union européenne reconnaissait que les pays en développement n'avaient peut-être pas tous la capacité de tirer parti des actuels débouchés commerciaux ou de profiter pleinement des nouvelles perspectives qui seraient ouvertes par la réalisation du programme de Doha pour le développement. Elle s'était donc engagée à continuer d'améliorer et à mieux coordonner les programmes d'aide concernant le commerce, compte tenu des éventuels coûts en matière d'intégration du commerce auxquels seraient confrontés les pays en développement. L'UE aiderait aussi les pays à adapter leur commerce et à s'intégrer dans l'économie mondiale. Elle continuerait donc de fournir un appui aux pays en développement pour leur permettre d'élargir leurs perspectives commerciales, en particulier en les aidant à intégrer la production, le commerce et la croissance économique dans leurs stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté, et à réaliser les réformes intérieures nécessaires. Elle reconnaissait l'importance d'une bonne gouvernance, d'institutions démocratiques renforcées et de la lutte contre la corruption pour un développement durable, ainsi que la responsabilité première que chaque pays avait de son propre développement économique et social. La CNUCED pouvait aider les pays en développement à renforcer leurs capacités institutionnelles de tirer profit du commerce mondial et de l'investissement, soutenant ainsi leurs efforts de développement et de réduction de la pauvreté. Cela devait se faire en coopération et de façon complémentaire avec d'autres organisations internationales et régionales et les institutions financières. Concernant les objectifs de développement du Millénaire, la CNUCED pouvait apporter une assistance de qualité pour le renforcement des capacités, aider à l'élaboration des politiques avec ses analyses, et promouvoir un dialogue sur le commerce international et le développement en dehors de négociations formelles. La société civile aurait un rôle à jouer dans ce domaine. La CNUCED devait établir un ordre de priorité pour l'utilisation de ses ressources limitées afin d'optimiser sa contribution à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et de maintenir des normes élevées de qualité dans son travail.

18. Le représentant de la Colombie, parlant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a dit que tout en faisant sienne la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine, son groupe souhaitait que les résultats de la présente session extraordinaire soient dûment examinés par l'Assemblée générale. La principale responsabilité du développement incombait aux pays en développement, mais la communauté internationale, et en particulier les pays développés, devait soutenir la mise en place d'un environnement propice à la réalisation des objectifs

internationaux de développement. Le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes considérait que, pour parvenir à une bonne gouvernance, la lutte contre la corruption devait être menée conjointement par les pays développés et les pays en développement. Le représentant a évoqué la résolution 59/155 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2004, et a dit que la réalisation des objectifs de développement du Millénaire serait facilitée si les pays en développement coopéraient afin d'éviter de traiter avec des sociétés transnationales impliquées dans des affaires de corruption dans d'autres pays en développement. Les pays développés devraient également adopter des mesures pertinentes à l'encontre de ces entreprises, par exemple déclarer criminelles des activités visant à encourager ou à profiter d'actes de corruption, même lorsque ceux-ci étaient déguisés en versement de commissions ou en fourniture de services. Bien que le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ait adopté la Convention interaméricaine contre la corruption en 1996, aucun instrument ne serait suffisant sans un effort international collectif visant à condamner aussi bien le corrupteur que le corrompu.

19. Le représentant de l'Algérie a dit que, parce qu'il contenait l'objectif universel d'être profitable à tous les êtres humains, le projet de réforme actuellement examiné au Siège de l'ONU devrait être finalisé moyennant une participation plus effective de tous les groupes régionaux représentés à l'Organisation. Toutefois, le document final devant être examiné en septembre 2005 ne semblait pas suivre totalement cette approche, puisque toutes les questions de développement y étaient considérées comme de simples enjeux pour la sécurité, d'où le glissement d'un lien entre développement et paix à un lien entre développement et sécurité. Le document insistait indûment sur la nécessité de mener à bien l'Agenda mondial pour le développement, ce qui passait principalement par la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, alors que les questions de développement allaient bien au-delà. En particulier, il insistait de façon excessive sur le rôle des politiques intérieures dans les pays en développement – démocratisation, bonne gouvernance, lutte contre la corruption – au détriment des efforts potentiels de la communauté internationale pour promouvoir le développement. Aucun engagement formel n'avait encore été pris par les pays développés pour s'acquitter de leur promesse de porter l'APD à 0,7 % du PIB et sérieusement s'attaquer au problème de la dette extérieure des pays en développement. En revanche, le document sous-estimait la nécessité d'améliorer encore la démocratie des processus de décision au sein d'organisations multilatérales telles que l'Organisation mondiale du commerce. Pour leur adhésion à cette organisation, les pays en développement devaient remplir un plus large éventail de conditions que celles qui avaient précédemment été demandées aux pays développés eux-mêmes. Il fallait se féliciter que figurent dans le document des questions de développement spécifiques à l'Afrique, mais la communauté internationale devait soutenir activement le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique de façon que les pays africains puissent éviter d'être encore plus marginalisés par rapport au reste du monde. Il était regrettable que le document ne fasse pas référence à la CNUCED ou à ses recommandations sur diverses questions.

20. Le représentant de la Chine a dit que la CNUCED pouvait jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et qu'elle avait non seulement la responsabilité mais aussi la capacité de contribuer à l'examen auquel procéderait la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale. Dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire,

priorité devrait être accordée au développement économique national, et il s'agissait avant tout, dans les pays en développement, de créer un environnement stable et favorable au développement, avec notamment des stratégies nationales et des politiques internationales améliorées. Bien qu'un système commercial multilatéral équilibré permette aux pays en développement d'y placer leurs espoirs, la situation actuelle était loin d'être satisfaisante. Il s'agissait de savoir si les pays en développement pouvaient bénéficier d'un traitement spécial et différencié et d'une marge d'action suffisante dans leur participation aux processus internationaux. La communauté internationale, en particulier les pays développés, devrait traiter de façon juste et équitable les avantages comparatifs et la compétitivité des pays en développement. Les pays développés devraient adopter des politiques et des mesures favorisant plutôt qu'entravant le développement de ces pays, et à cet égard la réalisation des objectifs de développement du Millénaire serait une tâche ardue. Toutefois, si la communauté internationale ne ménageait pas ses efforts et transformait ses engagements en actions, cette réalisation serait assurément à portée. Il fallait renforcer encore les activités de la CNUCED à cet égard.

21. La représentante des États-Unis d'Amérique a exprimé l'appui total de son gouvernement à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et au consensus sur le développement réalisé à Monterrey et à Johannesburg. Elle a rappelé la responsabilité principale qu'avaient les pays en développement concernant leur propre développement et la responsabilité qu'avaient les pays développés de soutenir leurs efforts à cet égard. L'essentiel des activités de l'ONU en faveur du développement devait être d'aider les pays à se doter d'une démocratie de marché afin d'atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire et, à terme, d'éliminer la pauvreté. La CNUCED pouvait y contribuer par des activités d'assistance technique, des analyses et la formation de consensus. En réaction à de précédentes déclarations faites au cours de la session extraordinaire, la représentante a dit que les États-Unis faisaient observer qu'une « bonne politique » plutôt qu'une « marge d'action » devrait être au cœur de l'élaboration des politiques de développement. Concernant le « droit au développement » des pays en développement, le Gouvernement des États-Unis ne soutiendrait pas la CNUCED si celle-ci entreprenait des activités en rapport avec les droits de l'homme, car ce type d'activité ne relevait pas de son mandat. Rappelant la déclaration faite par le Royaume-Uni au nom de l'Union européenne, la représentante a exprimé l'espoir que s'instaure un dialogue fructueux entre les gouvernements et les dirigeants de la CNUCED en vue de fixer des priorités pour l'utilisation des ressources de l'organisation de façon à en obtenir le plus grand impact.

22. Le représentant de l'Indonésie a dit que, dans la phase de mise en œuvre des objectifs internationaux de développement, notamment des objectifs de développement du Millénaire, la CNUCED devait poursuivre les trois grands axes de son activité, à savoir la formation de consensus, l'analyse directive et le renforcement des capacités. Le Consensus de São Paulo adopté à la onzième session de la Conférence constituant le consensus international le plus récent sur le commerce et le développement, il devait être appliqué intégralement et être mis en avant à la prochaine Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale. La CNUCED devait continuer d'aborder les questions de commerce et des questions connexes dans une perspective intégrée en vue de promouvoir une contribution effective de la mondialisation au développement. La libéralisation du commerce devait être encouragée afin de maximiser les gains pour le développement des pays en

développement. Concernant les questions de concurrence, la CNUCED devait continuer de traiter les questions de commerce et de concurrence de façon intégrée, et le représentant s'est félicité de la convocation de la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, qui se tiendrait sous les auspices de la CNUCED à Antalya, en Turquie, en novembre 2005. Il s'est également félicité de la récente décision prise par les dirigeants du G-8 d'éliminer la dette des pays pauvres très endettés en Afrique et à cet égard il a exprimé son appui aux précieux travaux d'analyse de la dette que la CNUCED avait été la première à mener. Des mesures telles que celles relatives à la dette contribuaient à une approche globale du développement reposant sur un partenariat commun, ce qui était exactement ce qu'il fallait pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire.

23. Pour le représentant du Mexique, la CNUCED jouait un rôle important dans le dialogue et la formation de consensus en veillant à ce que les pays en développement bénéficient de la mondialisation et de l'interdépendance économique. La CNUCED constituait un précieux espace de dialogue entre tous les acteurs du développement – gouvernements, organisations de la société civile, institutions spécialisées –, un dialogue qui dénotait une responsabilité commune et la recherche de solutions pour lutter contre la pauvreté et améliorer le niveau de vie des pays en développement. La CNUCED devait continuer de contribuer au suivi des conférences internationales en analysant le commerce international dans une perspective de développement et en fournissant aux pays en développement la coopération technique nécessaire au renforcement de leurs capacités. Ce travail devait être rattaché aux actions relatives au financement du développement découlant de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue en 2002 à Monterrey (Mexique), de façon à consolider un système multilatéral cohérent favorisant une plus grande correspondance entre les stratégies nationales de développement et l'économie mondiale. Ce lien était indispensable puisqu'il était reconnu que la libéralisation et les réformes économiques, avec les mesures d'ajustement de leur économie nationale prises par les pays en développement, n'avaient pas été suffisantes pour que soient réalisés les objectifs de développement du Millénaire. Avec les parties intéressées, la CNUCED pouvait participer activement au renforcement d'un cadre de responsabilité partagée et de dialogue productif.

24. Le représentant de l'Éthiopie a dit que, cinq ans après l'adoption de la Déclaration du Millénaire, une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire révélait que les nobles ambitions à l'origine de la Déclaration s'évanouissaient pour devenir un rêve lointain pour l'Afrique, continent où l'on trouvait la majorité des pays les moins avancés. Il a toutefois souligné que les objectifs de développement du Millénaire pourraient être réalisés si des mesures concertées étaient prises. Les pays en développement étaient confrontés à des défis considérables, qui ne pouvaient être relevés sans un appui effectif de la communauté internationale. Premièrement, ils étaient prisonniers d'un cercle vicieux de faiblesse du revenu, de l'épargne et de l'investissement, conduisant à une faible productivité et à une faible croissance. Deuxièmement, ils étaient généralement incapables d'attirer des IED pouvant avoir pour l'économie locale des retombées positives en matière de création d'emplois et de transfert de technologie. Troisièmement, la baisse tendancielle des prix des produits de base

avait entraîné un surendettement qui absorbait les rares ressources qui auraient autrement pu être utilisées pour lutter contre la pauvreté. Quatrièmement, la qualité et le volume insuffisants de l'APD avaient compromis le véritable potentiel de celle-ci, ce qui se traduisait par le sentiment erroné que l'aide était inutile. Le représentant s'est félicité des récentes décisions prises par les dirigeants du G-8, en particulier la décision de doubler le niveau de l'APD, d'annuler 100 % de la dette due au FMI, à l'Association internationale de développement (AID) et à la Banque africaine de développement par les PPTE répondant aux conditions requises, et de veiller à ce que ces pays aient la maîtrise de leurs propres politiques de développement.

25. Le représentant de Sri Lanka a exprimé son appui aux déclarations prononcées par le représentant du Groupe des 77 et de la Chine, et par le Groupe des pays d'Asie et a dit que les résultats de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Hong Kong (région administrative spéciale de Chine) contribueraient à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire si les besoins particuliers des pays en développement faibles et vulnérables, notamment les pays les moins avancés, étaient pris en considération. Les deux tiers des populations les plus pauvres du monde vivaient dans la région de l'Asie et du Pacifique, laquelle ne recevait pourtant que moins de la moitié de l'aide totale au développement. Les systèmes commerciaux et financiers dans la région avaient subi des chocs extérieurs qui avaient eu de fortes incidences sur le développement, et des petits pays géographiquement vulnérables, comme Sri Lanka, avaient également été durement frappés par le récent tsunami, lequel risquait de réduire à néant nombre de progrès obtenus en matière de développement. Face à de telles crises, il était essentiel de renforcer les capacités nationales et de disposer de systèmes d'alerte rapide.

26. Les analyses du mouvement de personnes physiques que la CNUCED a effectuées (mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services) étaient importantes et pouvaient être utiles aux pays en développement. À cet égard, les travaux de la CNUCED devaient être pleinement intégrés aux discussions internationales sur les migrations. Sri Lanka se félicitait des récentes initiatives prises par les pays développés concernant la dette des pays pauvres et exprimait le vœu que l'Initiative relative aux pays pauvres très endettés ou des mécanismes analogues soient aussi utilisés pour régler le problème de la dette de certains pays de la région. En conclusion, le représentant a réaffirmé le vigoureux appui que son gouvernement apportait à la participation de la CNUCED au processus intergouvernemental.

27. La représentante de la Jamaïque a dit que, tandis que la valeur du rôle de la CNUCED avait été réaffirmée dans le Consensus de São Paulo et qu'il était entendu que le commerce était essentiel au développement, les aspects relatifs au développement du commerce devaient être abordés de façon systématique en vue de répondre aux préoccupations des pays en développement. Elle a proposé qu'avant la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce dans la région administrative spéciale de Hong Kong, une évaluation soit réalisée pour déterminer dans quelle mesure le développement avait été mis au cœur du programme de Doha. Cela permettrait de prendre des mesures correctives lors de la réunion dans la région administrative spéciale de Hong Kong, si nécessaire. Le Gouvernement jamaïcain souscrivait à l'idée que des stratégies efficaces de développement devaient dépendre non seulement d'une libéralisation accrue, mais

aussi d'un certain nombre de politiques synergiques telles que celles découlant de l'application d'un traitement « spécial et différencié ». La question du traitement accordé aux petites économies intéressait particulièrement la Jamaïque. L'attention qui y était portée dans le Plan d'action de Doha (A/60/111, annexe II) était d'autant plus louable que les pays des Caraïbes étaient confrontés à des difficultés particulières, pris entre le retrait des préférences dont ils avaient précédemment bénéficié, d'une part, et une libéralisation accrue du commerce, d'autre part. On pouvait se féliciter du soutien que la CNUCED avait fourni aux pays en développement dans le domaine du commerce, mais il fallait faire davantage pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Le commerce était certes essentiel à la croissance, mais un certain nombre d'autres facteurs, internes et externes, devaient être pris en compte, notamment le niveau de l'APD, en particulier dans un climat de baisse générale du financement extérieur accordé aux pays en développement. La représentante s'est félicitée de l'initiative de l'Union européenne de porter l'APD à 0,7 % du PIB d'ici à 2015 et a encouragé d'autres pays à faire de même. Les efforts déployés par la CNUCED pour aider les pays en développement à attirer davantage d'IED étaient louables, et ses travaux à cet égard devaient être poursuivis. Enfin, la représentante a demandé qu'une solution réaliste soit apportée à la question de l'allègement de la dette et elle s'est félicitée de l'initiative prise au Sommet du G-8 à Gleneagles (Royaume-Uni).

28. Le représentant du Honduras s'est référé à diverses dispositions de la Déclaration de Doha et du Plan d'action de Doha (A/60/111, annexes I et II) concernant les fonctions de la CNUCED et a noté que le rôle de l'organisation en matière d'analyses directives, de conseil et de consensus sur des questions de développement avait été dûment reconnu. La CNUCED pouvait contribuer, dans les limites de son mandat, à l'enrichissement des discussions sur l'allègement de la dette et l'aide à apporter aux pays en développement dans le contexte d'une solution privilégiant le développement qui lierait diverses options possibles en matière d'allègement de la dette aux stratégies nationales de développement et à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

29. Le représentant de Maurice s'est associé aux déclarations du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe africain et de la Jamaïque et a souligné que le commerce était un élément essentiel à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et que la libéralisation du commerce devait aboutir à des gains pour le développement. Dans le processus de libéralisation du commerce multilatéral, des petits pays économiquement vulnérables tels que Maurice étaient confrontés à de nombreuses difficultés, allant de déséquilibres naturels à des handicaps commerciaux tels que des contraintes de capacité de production et l'impossibilité de réaliser des économies d'échelle. Il en résultait une moindre compétitivité sur les marchés internationaux. La libéralisation devrait être complétée par des mesures d'appui aux pays les moins avancés, aux pays sans littoral et aux petits pays économiquement vulnérables. De telles mesures devraient être compatibles avec un développement durable. Le représentant a souligné l'importance des fonds d'ajustement commercial, du traitement spécial et différencié, de l'amélioration des capacités de production et de la mise en œuvre du concept de marge d'action, entre autres questions. Il s'est également déclaré préoccupé par l'effritement des préférences, car ces préférences permettaient d'égaliser les conditions de concurrence dans le système commercial multilatéral et contribuaient ainsi à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

30. Le représentant de la Thaïlande a dit que son pays concevait le développement comme une question qui devait être abordée en intégrant les objectifs de développement du Millénaire dans les stratégies nationales de développement, mais que ce développement ne pouvait être poursuivi sans la mise en place d'un environnement global favorable à travers une étroite coopération avec les partenaires développés et la communauté internationale. Une approche collective, aux niveaux national et international, pouvait aider à instaurer un vigoureux sentiment d'appropriation et de responsabilité partagée permettant aux pays en développement de s'attaquer de façon globale à des problèmes de développement profondément enracinés. À cet égard, le représentant a fait un certain nombre de recommandations quant à la façon dont la CNUCED devrait poursuivre ses travaux. Premièrement, aux fins de promouvoir un environnement global propice aux flux internationaux d'investissement et à un accroissement des investissements internationaux liés à la recherche-développement, la CNUCED pouvait s'employer à circonscrire le champ et la portée des questions d'investissement, y compris les aspects relatifs au développement, afin d'aider les pays en développement à négocier des dispositions pertinentes dans les accords de libre-échange. Deuxièmement, concernant les aspects relatifs au développement du programme de travail de Doha adopté à l'Organisation mondiale du commerce, la CNUCED devrait poursuivre l'ensemble de ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités pour aider les pays en développement à mieux participer aux négociations commerciales multilatérales. Troisièmement, s'agissant de la marge d'action et de la flexibilité dans l'Accord de 1994 sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, en particulier pour garantir l'accès des pays en développement à des médicaments à des prix abordables, la CNUCED devrait poursuivre ses programmes d'activités visant à promouvoir le transfert de technologie et la R-D en tant que moyen de contribuer à la mise en place d'un régime de propriété intellectuelle favorable au développement. Quatrièmement, la réforme de l'ONU devrait asseoir la CNUCED dans son rôle de principale institution pour un traitement intégré du commerce et du développement de façon que les tâches qui constituaient les trois axes de l'activité de l'organisation – délibérations intergouvernementales, analyse directive, et renforcement des capacités – puissent être réalisées. En conclusion, le représentant a dit que la Thaïlande avait joué un rôle actif dans diverses initiatives encourageant la coopération économique et le développement humain et, à terme, la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. La constitution de partenariats entre gouvernements, organisations internationales et autres acteurs, garantissant la cohérence des politiques et une contribution effective de la mondialisation au développement, serait extrêmement utile.

31. Le représentant du Pakistan a dit que la session extraordinaire avait un important message à envoyer à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, et que la CNUCED avait un important rôle à jouer dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, en particulier compte tenu de sa capacité avérée à forger et définir des consensus au sein de l'organisation et en dehors, comme en témoignait son influence positive sur l'ensemble de mesures négocié en juillet et approuvé le 1^{er} août 2004 à l'Organisation mondiale du commerce. Les pays étaient loin d'avoir atteint les objectifs de développement du Millénaire, même le premier objectif consistant à réduire la pauvreté. Il s'agissait non seulement de réduire le déficit de développement, mais aussi de l'empêcher de se creuser. Les transformations économiques et sociales consécutives à la mondialisation avaient

submergé de nombreux pays en développement qui étaient déjà aux prises avec des problèmes tels que la pauvreté, le manque de ressources financières pour financer le développement, un lourd endettement avec des sorties nettes de capitaux vers les pays développés, la détérioration des termes de l'échange, un accroissement des risques financiers et un faible niveau de développement technologique. Ces problèmes empêchaient un développement économique équilibré et constituaient une menace pour la sécurité mondiale. Si, comme on le soulignait souvent, les pays en développement devaient assumer la responsabilité principale de leur propre développement, ils devaient absolument pour pouvoir le faire disposer d'une marge d'action alors que celle-ci ne cessait de diminuer. D'après le *Rapport sur le commerce et le développement, 2004*⁴, l'équilibre entre bien-être national et intégration internationale dépendait d'un dosage approprié de forces du marché, de marge de manœuvre et d'action collective. Aussi, la session extraordinaire devait-elle insister sur l'importance de la marge d'action dans son message adressé à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale. Le droit au développement devait son existence aux injustices historiques commises dans le cadre d'un processus de développement asymétrique et une approche reposant sur ce droit permettrait de s'attaquer aux déséquilibres de l'environnement économique international, concernant notamment l'architecture financière, le système commercial, le savoir et la technologie et la prise de décisions économiques. La Réunion de haut niveau devrait garantir un financement adéquat du développement, des règles commerciales internationales équitables, un accès équitable au savoir et à la technologie, et la participation effective des pays en développement aux décisions économiques internationales. D'autres questions importantes concernaient la responsabilité sociale des entreprises et une cohérence favorable au développement des stratégies nationales de développement et des décisions émanant des institutions financières internationales.

32. Le représentant de la République dominicaine a dit que, dans un esprit de responsabilité partagée à l'égard du développement, son pays avait décidé de créer une commission présidentielle sur les objectifs de développement du Millénaire et le développement durable qui suivrait et évaluerait les progrès du pays en matière de développement. Cette commission interinstitutionnelle et multisectorielle s'efforcerait également d'améliorer les liens entre les activités au niveau local et les activités au niveau national, garantirait une volonté forte de surmonter les obstacles bureaucratiques et faciliterait la coordination locale entre le système des Nations Unies et le Gouvernement. Étant le seul des huit pays pilotes du projet du Millénaire pour le développement doté d'une telle commission, la République dominicaine serait prête à partager son expérience avec d'autres pays en développement et avec les pays les moins avancés. Elle fournirait également une assistance technique dans un esprit de coopération Sud-Sud, conduirait des évaluations des besoins en rapport avec les objectifs de développement du Millénaire, analyserait les coûts liés à la réalisation de ces objectifs, identifierait les investissements nécessaires et formulerait une stratégie financière et une politique macroéconomique.

33. La représentante de la République-Unie de Tanzanie a dit que la communauté internationale devrait exprimer sa volonté d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire en réalisant de véritables changements sur le terrain, et non pas simplement sur le papier. Il en allait de même pour l'application d'un

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.04.II.D.29.

traitement spécial et différencié aux pays les moins avancés, et à cet égard la représentante s'est félicitée de la position adoptée par l'Union européenne. Il fallait assurer un financement et des ressources adéquats aux pays les moins avancés pour leur permettre de s'intégrer correctement dans le système commercial multilatéral.

34. Le représentant de la République démocratique du Congo a pris la parole pour clarifier, compte tenu des observations faites par certaines délégations, plusieurs points d'une précédente déclaration prononcée par son pays au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il a dit que son groupe souscrivait pleinement à l'idée que de bonnes politiques nationales et de bons programmes nationaux étaient importants pour la promotion du développement. Toutefois, en eux-mêmes, la démocratie et de bons programmes nationaux et politiques nationales seraient insuffisants pour assurer le succès du développement. Le développement passait aussi par la reconnaissance par les pays développés de la nécessité pour les pays en développement de disposer d'une marge d'action suffisante et de bénéficier d'une assistance. Concernant les activités en cours de la Commission des droits de l'homme relatives au droit au développement, le représentant a proposé que la CNUCED, forte de ses compétences en matière de commerce et de développement, étudie la possibilité de contribuer à ces activités; elle devrait également suivre la mise en œuvre de la proposition de créer un groupe de travail sur le droit au développement si la Commission entérinait cette proposition. Le Groupe des 77 demandait que cette question soit portée à l'attention des participants aux discussions qui auraient lieu en septembre 2005, par le biais du résumé du Président.

Décision du Conseil du commerce et du développement

35. Le Conseil du commerce et du développement a prié le Président du Conseil de transmettre le résumé du Président au Président de l'Assemblée générale. Il a en outre décidé que le résumé du Président devrait aussi être communiqué aux coordonnateurs régionaux à New York, et que le résumé des déclarations générales serait communiqué au Président de l'Assemblée et aux coordonnateurs régionaux à New York à titre d'information supplémentaire.

Chapitre III

Questions diverses

(Point 3 de l'ordre du jour)

Financement de la participation d'experts

1. Le représentant de la République démocratique du Congo, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a rappelé qu'à la reprise de sa quarante-quatrième session en mai 2005, le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme avait demandé que les consultations se poursuivent sur le financement de la participation d'experts et avait recommandé la désignation d'un coordonnateur au sein du secrétariat de la CNUCED. C'était là une question extrêmement importante pour son groupe, et il faudrait que le Conseil y revienne à sa trente-septième réunion directive.

Chapitre IV

Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

Ouverture de la session

1. La session extraordinaire a été ouverte par M^{me} Sarala M. Fernando (Sri Lanka), Vice-Présidente du Conseil du commerce et du développement, qui a également présidé la session.

Adoption de l'ordre du jour

2. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/(S-XXII)/1 (voir l'annexe I plus loin).

Bureau

3. Le Bureau du Conseil, élu à la cinquante et unième session, était composé comme suit :

Président :

M^{me} Mary Whelam (Irlande)

Vice-Présidents :

M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie)

M. Luciano Barillaro (Italie)

M. Doru Romulus Costea (Roumanie)

M^{me} Sarala M. Fernando (Sri Lanka)

M. Kiminori Iwama (Japon)

M^{me} Melissa J. Kehoe (États-Unis d'Amérique)

M. Ernesto Martínez Gondra (Argentine)

M. Jorge Ivan Mora Godoy (Cuba)

M. Love Mtesa (Zambie)

M^{me} Preeti Saran (Inde)

Rapporteur :

M. Patrick Krappie (Afrique du Sud)

Rapport du Conseil sur sa vingt-deuxième session extraordinaire

4. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa vingt-deuxième session extraordinaire.

Annexe I

Ordre du jour de la vingt-deuxième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Contribution du Conseil du commerce et du développement à la suite donnée aux conférences sur le développement organisées sous l'égide des Nations Unies, notamment au Sommet du Millénaire.
3. Questions diverses.
4. Rapport du Conseil sur sa vingt-deuxième session extraordinaire.

Annexe II

Participation*

1. Les États membres ci-après de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Albanie	Jordanie
Algérie	Kenya
Allemagne	Lesotho
Arabie saoudite	Liban
Argentine	Madagascar
Autriche	Malaisie
Bahreïn	Malte
Bangladesh	Maroc
Bélarus	Maurice
Belgique	Mexique
Bénin	Myanmar
Bhoutan	Népal
Bolivie	Norvège
Botswana	Oman
Brésil	Ouganda
Bulgarie	Pakistan
Chili	Pays-Bas
Chine	Pérou
Colombie	Philippines
Cuba	Pologne
Danemark	République de Corée
Égypte	République démocratique du Congo
Espagne	République dominicaine
États-Unis d'Amérique	République tchèque
Éthiopie	République-Unie de Tanzanie
Fédération de Russie	Roumanie
Finlande	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
France	Slovaquie
Ghana	Sri Lanka
Grèce	Suisse
Honduras	Thaïlande
Indonésie	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie
Iraq	Ukraine
Irlande	Uruguay
Israël	Venezuela (République bolivarienne du)
Italie	Yémen
Jamahiriya arabe libyenne	Zimbabwe
Jamaïque	
Japon	

* La liste des participants porte la cote TD/B/(S-XXII)/INF.1.

2. Les autres États membres de la CNUCED ci-après, non membres du Conseil, étaient représentés en qualité d'observateurs :

Monaco
Saint-Siège

3. L'observateur ci-après était représenté à la session :

Palestine

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Centre Sud
Communauté européenne
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Organisation de la Conférence islamique
Organisation internationale de la francophonie
Union africaine
